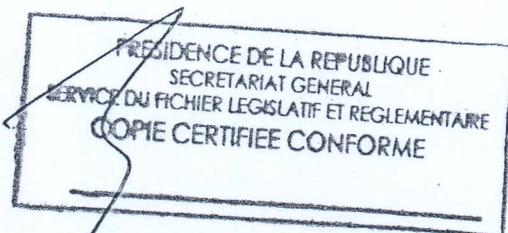


LOI N° 2013/012 DU 16 DEC. 2013

**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A
PROCEDER A L'ADHESION DU CAMEROUN A L'ACCORD
RELATIF A LA CREATION DU FORUM SUR
L'ADMINISTRATION FISCALE AFRICAINE**



*Le Parlement a délibéré et adopté,
le Président de la République
promulgue la loi dont la teneur
suit :*

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à procéder à l'adhésion du Cameroun à l'Accord relatif à la création du Forum sur l'administration fiscale africaine.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 16 DEC. 2013

